



Magazines féminins : Des animateurs France Télévisions très en vue

Alors que les salariés du groupe se voient interdire la plupart des collaborations extérieures qu'ils sollicitent, plusieurs animateurs et présentateurs sont autorisés à participer à des projets privés surfant sur leur notoriété.

C'est l'une des nouvelles recettes pour lancer un journal : l'associer à une vedette de la télé qui en devient la figure de proue. La formule est à la mode et les animateurs de France Télévisions ne sont pas en reste : après Dr Good ! du médecin Michel Cymes, après S, Le Magazine de Sophie Davant lancé en novembre dernier à destination des femmes de 50 ans, c'est au tour de Faustine Bollaert de tenter l'aventure.

L'animatrice de Ça commence aujourd'hui, sur France 2, lancera en juin un nouveau magazine féminin, Entre Nous, sous l'égide du groupe Reworld Media et dont le premier numéro sera tiré à 200.000 exemplaires.

Il n'est pas dans la tradition de Force Ouvrière de s'opposer à la liberté du travail et nous ne pouvons en la circonstance que saluer l'énergie et le talent de nos confrères qui consacrent une partie de leur temps libre à favoriser le développement de la presse écrite.

Qu'il nous soit tout de même permis de relever – à l'adresse de la direction de France Télévisions – que tout le monde n'est malheureusement pas logé à la même enseigne au sein de l'audiovisuel public.

D'un côté, des journalistes et techniciens quasiment interdits de piges auxquels les collaborations extérieures sont accordées chichement, quand elles ne sont pas systématiquement refusées.

De l'autre, des animateurs vedettes libres de mener les projets éditoriaux les plus divers sans susciter semble-t-il le moindre froncement de sourcil ni la moindre réserve de la part de France Télévisions.

Aux uns, on oppose les sacro-saintes règles qui fondent l'éthique du service public (nécessaire indépendance du journaliste, soucis d'éviter tout conflit d'intérêt...).

Aux autres, on donne le feu vert pour assurer la promotion de magazines qui vanteront en toute transparence les mérites des régimes amaigrissants, des crèmes de beauté et dispenseront des conseils d'hygiène corporelle.

Ce n'est certes pas la première fois que nous interpellons la direction de France Télévisions sur cette question.

A plusieurs reprises, celle-ci a fait valoir que les animateurs des émissions concernés relèvent des programmes et qu'à ce titre ils échappent aux contraintes qui régissent l'information.

Une telle réponse est-elle recevable ?

Force Ouvrière ne le pense pas.

La principale raison avancée pour interdire les collaborations extérieures aux journalistes de la maison est qu'elles risqueraient d'engager l'image de France Télévisions.

Or, on a du mal à saisir pourquoi cette sage précaution n'est pas appliquée aux vedettes des chaînes du service public dont la notoriété acquise sur et grâce à nos antennes est associée à plus forte raison à l'image du groupe.

Le fait qu'ils soient rattachés aux programmes n'est qu'une argutie sans valeur.



Aux yeux du public ils incarnent France Télévisions dont ils sont les figures emblématiques.

Pourquoi alors ce deux-poids deux-mesures qui établit une discrimination entre les différents salariés et collaborateurs sur des critères plus que contestables ?

Dans ces conditions, Force Ouvrière attend une clarification de la part de la direction qu'elle engage à entamer une réflexion sur un assouplissement des règles concernant les collaborations extérieures pour l'ensemble des journalistes et salariés du groupe.

Paris, le 26 mai 2021